

ESID ARM/SGA/SID/SE/DI/BCO Istres
Domitille GUIGAL
8 route du camp d'aviation,
13128 Istres Cedex
Email : domitille1.pianelli@intradef.gouv.fr

13_ISTRES_ESID LYON

22DR008_CONSTRUCTION DUN STAND DE TIR_CT

Date d'émission 17/04/2026
N° d'affaire : 2509885M0000115
Référence chrono : CT/885M0/0426/0896
Version : 3

Annule et remplace version : 2
En date du : 15/12/2025
Référence chrono : CT/885M0/1225/0853

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Justine CAUMARTIN
Tél. +33 6 18 81 03 85
Email : justine.caumartin@socotec.com

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	7
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	8
5.1. Analyse de Risque	8
5.2. Evaluation de conformité	9
6. ANALYSE DE RISQUE	10
6.1. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	11
6.2. Mission F relative au fonctionnement des installations	16
7. EVALUATION DE CONFORMITE	17
7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme	17
7.2. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels	18
7.3. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	21
7.4. Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie	22
7.5. Mission PHA relative à l'isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation	22
8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES	22

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2509885M0000115, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).
- Mission F relative au fonctionnement des installations (F).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).
- Mission PHA relative à l'isolation acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation (PHA).
- Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie (TH).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

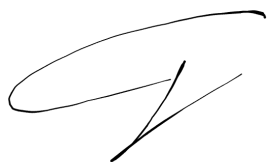
L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions réglementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Justine CAUMARTIN Responsable d’Affaire	
Steeve GALLIEN USER	

Ce rapport a été édité par : Justine Caumartin

Ce rapport a été transmis à :

- Domitille PIANELLI / domitille1.pianelli@intradef.gouv.fr
- antoine.estevenon@intradef.gouv.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l’opération

Maître d'ouvrage
USID BA 701 - Chemin de Saint-Jean 13661 SALON-DE-PROVENCE Domitille PIANELLI USID ISTRES BA 125 8 ROUTE DU CAMP D'AVIATION 13128 IISOLA

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

8 Route Du Camp D'aviation
13800 Istres

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Construction d'un stand de tir fermé 50 mètres. 6 tireurs prévus pour des distances de tir inférieures ou égales à 50 mètres.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- N° du Permis de Construire : Non transmis

CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE

- Montant prévisionnel des travaux € HT : 2282.73
- Durée prévisionnelle des travaux : 16 mois
- Démarrage prévisionnel des travaux : 01/04/2026

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
CCTP-DG_Annexe-5_Rapport-Geo-Detections-RSX.pdf	08/12/2025
11-DCE-Plan Revêtement.pdf	08/12/2025
01-DCE-Plan de masse partiel accès Base.pdf	08/12/2025
DPGF_Lot-1.xlsx	08/12/2025
08-DCE-Vue en plan Niveau 00_CVC.pdf	08/12/2025
CCTP-DG_Annexe-1_Notice-DOE.pdf	08/12/2025
CCTP_Lot-2_Annexe-2_Schema-unifilaire-cablage-poste-Y21.pdf	08/12/2025
Tableaux-matériaux-matériels_Lot-1.docx	08/12/2025
CCTP-Lot_2_Electricite-CFO-Cfa.docx	08/12/2025
02-DCE-masse partiel Zone de travaux avec réseaux(actuel).pdf	08/12/2025
Tableaux-matériaux-matériels_Lot-2.docx	08/12/2025
DDPGF_Lot-3.xlsx	08/12/2025
DDPGF_Lot-1.xlsx	08/12/2025
09-DCE-Coupes A, B, C, D, E et F.pdf	08/12/2025
Tableaux-matériaux-matériels_Lot-3.docx	08/12/2025
03-DCE-masse partiel Zone de travaux (projeté).pdf	08/12/2025
CCTP_Lot-3_Plomberie-CVC.docx	08/12/2025
10-DCE-Plans façades et toiture.pdf	08/12/2025
CCTP_Lot-1_VRD-Génie-Civil-Second-oeuvre.docx	08/12/2025
DDPGF_Lot-2.xlsx	08/12/2025
CCTP-DG_Annexe-4_Trame-dossier-tech-DAE.pdf	08/12/2025
07-DCE-Vue en plan Niveau 00 _C.Fort-C.Faible.pdf	08/12/2025
DPGF_Lot-3.xlsx	08/12/2025
04-DCE-masse partiel Zone de travaux avec réseaux (projeté).pdf	08/12/2025
05-DCE-masse partiel Zone de travaux voirie avec réseaux EU-EP (projeté).pdf	08/12/2025
06-DCE-Vue en plan Niveau 00 -G.O.pdf	08/12/2025
12-DCE-Détail déflecteur et parois tunnel de tir.pdf	08/12/2025
CCTP-DG.docx	08/12/2025
CCTP_Lot-1_Annexe-1_G2AVP.pdf	08/12/2025
CCTP_Lot-2_Annexe-1_Schemas-BT-poste-Y21.pdf	08/12/2025
CCTP-DG_Annexe-2_Charte-graphique-SID.pdf	08/12/2025
DPGF_Lot-2.xlsx	08/12/2025
CCTP-DG_Annexe-3_Modele-CPR.pdf	08/12/2025
Avis RICT 13_ISTRES_STF.msg	17/04/2026
20250527_NP_SID-BGC-NRBC_BE2025-501372-ISTRES-(13)---BA-125---STAND-16412555.pdf	17/04/2026
15-12-25 - 13ISTRESID LYON 22DR008CONSTRUCTION DUN STAND DE TIRCT-Rapport RICT-CT-885M0-1225-0853.pdf	15/12/2025
12-12-25 - 13ISTRESID LYON 22DR008CONSTRUCTION DUN STAND DE TIRCT-Rapport RICT-CT-885M0-1225-0773.pdf	12/12/2025

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT PRISE EN COMPTE DU RISQUE TERMITES <i>"Tous les bois mis en œuvre devront présenter une bonne durabilité, naturelle ou conférer par un procédé de traitement préventif et résister aux atteintes des agents biologiques (insectes, champignons, capricornes, lyctus, vrillettes, anti-termites etc...). Les traitements seront réalisés avec un produit insecticide et fongicide non délavable certifié CTBP +. La mise en œuvre respectera les recommandations du Centre Technique du Bois (C.T.B) ainsi que les prescriptions du fabricant."</i>	S	préciser les dispositions prises au regard de la structure pour la protéger des insectes xylophages.	28
FONDATIONS SUPERFICIELLES Radier drainant <i>Radier sans la zone objectif (butte de tir et zone des objectifs) et dans le local stockage.</i> Manifestation du désordre: Défaut de stabilité, et ses conséquences Coût du réparation moyen: 328434 € Répartition en % du coût de réparation des désordres: 1.3 %	S	Dossier précisant les détails d'exécution (plans, note de calcul, vérification tassement, etc.) à transmettre. Nota : la G2 PRO devra également préciser les conditions de mise en oeuvre du radier en prenant compte les charges d'exploitation/permanentes précisées au CTP Lot 1	31
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT Planchers dalles pleines <i>un plancher porté sur vide sanitaire</i> Manifestation du désordre: Défaut de stabilité, et ses conséquences Coût du réparation moyen: 310581 € Répartition en % du coût de réparation des désordres: 7.4 %	S	Confirmer le type de réalisation prévue au projet	37
Planchers préfabriqués <i>Plancher à dalles alvéoles en béton précontraint => Plancher haut du RDC</i> Manifestation du désordre: Défaut de stabilité, et ses conséquences Coût du réparation moyen: 310581 €	S	Préciser la zone de mise en oeuvre de cette dalle. Avis technique du plancher à transmettre avec dossier technique du fournisseur Nota : l'étanchéité devra être	35

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PARAMETRES CLIMATIQUES			
Vent	F	Région de vent 3	
Neige	F	Région A2	
DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ			
Zone	F	Zone sismique de niveau 3	
Catégorie d'importance	F	Nous prenons comme hypothèse une catégorie d'importance II. Hypothèse confirmée dans le CCTP lot 1	
Caractérisation du sol par le géotechnicien	F	D'après al G2 AVP : "Classe du sol = C soit un paramètre de sol S = 1,5"	
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE			
Risques géotechniques			
Retrait - gonflement des argiles	F		
Connaissance du sol	F	4 sondages de reconnaissance de sols (F1 à F4) réalisés à la pelle hydraulique. Ces sondages ont atteint une profondeur de 0.80 m par rapport au Terrain Actuel (TA). Ils ont permis de déterminer la nature et l'épaisseur des sols traversés. 2 sondages pressiométriques à -3 m réalisés en diamètre 63/66 mm avec deux essais pressiométriques dans chaque. Les enregistrements ont consisté en : o la vitesse d'avancement (m/h), o la pression sur l'outil (bars), o la pression d'injection (bars), o le couple de rotation (bars). 2 analyses de laboratoire de type GTR ont été réalisées sur des échantillons prélevés en fouilles autour de 0,80 m de profondeur.	
Connaissance de l'hydrologie du site	PM	Pour mémoire: "Lors de notre campagne de reconnaissance du 16/06/2025, nous n'avons pas observé d'arrivée d'eau dans les sondages (limités à 3,00m de profondeur)." Mais nous notons également la présence d'une nappe susceptible de monter fortement en période pluvieuse	
Modèle géotechnique retenu	F	1) Galets à matrice sablo-limoneuse remaniés profondeur :1 m/TA; Pfl*= > 0.61MPa;Pl*= > 0.67MPa, EM= 5.9 MPa; alpha = 0.33 2) Galets à matrice sablo-limoneuse	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PRISE EN COMPTE DU RISQUE TERMITES "Tous les bois mis en œuvre devront présenter une bonne durabilité, naturelle ou conférer par un procédé de traitement préventif et résister aux atteintes des agents biologiques (insectes, champignons, capricornes, lyctus, vrillettes, anti-termite etc...). Les traitements seront réalisés avec un produit insecticide et fongicide non délavable certifié CTBP +. La mise en œuvre respectera les recommandations du Centre Technique du Bois (C.T.B) ainsi que les prescriptions du fabricant." VOIRIES Constitution des chaussées D'après la G2 AVP FONDATIONS SUPERFICIELLES Adaptation de la technique de fondation au contexte D'après la G2 AVP Portance Radier drainant Radier sans la zone objectif (butte de tir et zone des objectifs) et dans le local stockage.	S PM PM PM S	profondeur : >3 m/TA; Pfl*= > 2.78 MPa; Pl*= > 2.70 MPa, EM>22 MPa; alpha = 0.33 préciser les dispositions prises au regard de la structure pour la protéger des insectes xylophages. Pour mémoire: "Avec les hypothèses précédentes, on retiendra un trafic cumulé sur 20 ans $N = 5 \times 10^4 PL$, la structure de chaussée pourra être la suivante : Couche de roulement : 5 cm BB ; Couche de base : 15 cm de GNT ; Couche de fondation : 5 cm GNT. Compte tenu de la faible épaisseur de la couche de fondation il pourra être réalisé une seule couche de 20 cm." "Le principe de fondation consistera à reporter les charges de la structure par l'intermédiaire de semelles superficielles, filantes et/ou isolées descendues dans les galets à matrice sablo-limoneuse moyennant un encastrement minimal de 1.00 m afin de minimiser les hétérogénéités mécaniques de surface." Pour mémoire d'après la G2 AVP : $ELU < 0.3 MPa$; $ELS < 0.2 MPa$ "En aucun cas, la largeur des semelles les moins chargées ne sera inférieure à 100 cm pour les semelles isolées et 60 cm pour les semelles filantes," Dossier précisant les détails d'exécution (plans, note de calcul, vérification tassement, etc.) à transmettre. Nota : la G2 PRO devra également préciser les conditions de mise en oeuvre du radier en prenant compte les charges d'exploitation/permanentes précisées au CTP Lot 1	28 31

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Solidité des fondations DALLAGES Référentiel <i>Dallage industriel (locaux CTA, Stockage granulat, local ciblerie, accès maintenance, objectif tir).</i> STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT Ouvrages présentant des difficultés particulières <i>Charges d'exploitation</i>	PM PM PM	Pour mémoire: préciser la classe d'exposition du béton suivant zone d'emploi Rappel de l'observation précédente : Application du DTU 13.3 à confirmer. De plus, la faisabilité d'un dallage et ses conditions de mise en oeuvre doivent être confirmées dans la G2 PRO. L'avis 36 est levé. Suite mail, nous prenons note de la mise en oeuvre conformément au DTU13.3 Pour mémoire , en plus des charges réglementaires, "Le titulaire prendra en compte les charges permanentes particulières induites par les blindages et les bardages bois. - Plaques de blindage en acier : 60 daN/m² ; - Bardage bois : 30 daN/m²." "Les locaux CTA recevra deux centrales de traitement d'air : - 2700 mm x 4500 mm d'emprise au sol, pour une charge de 1700 daN, pour l'insufflation. - 2800 mm x 5000 mm d'emprise au sol, pour une charge de 2200 daN, pour l'extraction." Charges d'exploitaion : "Zone butte de tir: - qk : 5kN/m² - Qk : 90 kN Zone située entre le mur du fond et les 15 m avant la zone des objectifs: - qk : 5kN/m² - Qk : 5 kN" "Zone sanitaires, vestiaires, couloir, local hygiène - qk : 5 kN/m² ; Locaux technique CTA : - qk : 5 kN/m² ; - Qk : 7 kN Dalle de rehausse supportant les centrales de traitement d'air : 25 kN répartis sur une dalle de 3,00 m x 5,00 m. Les dimensions de la dalle seront à ajuster avec le lot Génie Civil. Zone de stockage des granulats : - qk : 5 kN/m² ; - Qk : 90 kN."	

14 / 22

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Principe d'étanchéité <i>Siphon en fond de fosse</i> ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON Nature ou technique <i>La toiture terrasse accueillera en plus de son système d'étanchéité un système de végétalisation et un drainage des eaux de pluie en gravillon.</i> BARDAGES Nature ou technique <i>Bardage métallique bac acier simple peau nervuré profil ELCECTIC ou équivalent, avec isolation thermique</i> CLOISONS Nature ou technique <i>Hauteur >3m. Type de parement/épaisseur suivant zone.</i> PLAFONDS SUSPENDUS Nature ou technique <i>Plafond suspendu dans les locaux annexes</i> <i>Plafond suspendu acoustique dans l'espace de tir</i> CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	PM PM S F PM PM	Préciser dispositions prises pour assurer l'étanchéité de la zone (présence siphon) Confirmer l'absence ou pas de rétention en toiture terrasse Dossier technique à transmettre. Nous attirons l'attention sur la partie inférieure qui devra garantir la pérennité de l'isolant et du bac (grille anti-rongeur, hauteur de départ par rapport à l'extérieur, etc.). Le dossier technique devra comporter tous les détails nécessaires à la compréhension du bardage mais également la note technique justificative des fixations sur la structure porteuse. Rappel de l'observation précédente : Confirmer le renforcement des cloisons suivant l'usage qui sera fait De plus, nous attirons l'attention sur l'absence de plaque hydrofuge dans le local ménage/sanitaire à confirmer suivant usage de ces locaux (lavage à grande eau, etc.) L'avis 48 est levé suite réception mail. Nous prenons note de l'absence de plaque hydrofuge. Pour les grandes hauteurs, dossier d'exécution à nous transmettre pour avis Dossier d'exécution à transmettre. Pour mémoire : nous notons la présence d'un soufflage au-dessus du faux-plafond acoustique. Le faux-plafond devra être vérifié en cas de soufflage significatif. Pour mémoire N9000 - RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des	68

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
		travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission F relative au fonctionnement des installations

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PLOMBERIE	F	Avis favorable sur le principe de conception.	
		En phase EXE, il conviendra de nous transmettre les éléments suivants : - Plans techniques. - Note de calcul de dimensionnement des réseaux plomberie. - Carnet de sélection de matériels. - Schéma de principe et schéma des colonnes plomberie.	
GENIE CLIMATIQUE	F	Avis favorable sur le principe de conception.	
		En phase EXE, il conviendra de nous transmettre les éléments suivants : - Plans techniques. - Note de calcul de dimensionnement des réseaux CVC (hydrauliques et aérauliques). - Carnet de sélection de matériels. - Schéma de principe et schéma des colonnes CVC. - Bilan thermique Chaud / Froid	
FLUIDES SPECIAUX	SO		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNÉES DE BASE			
Zone	F	Zone de sismicité 3	
Catégorie d'importance	F	Pour mémoire: catégorie d'importance II	
Classe de sol	F	Classe C	
Risque de liquéfaction	F	D'après la G2 AVP : "Compte-tenu de leur granulométrie et de leur compacité, et en l'absence de sols saturés lâches, les terrains ne sont pas suspects de liquéfaction."	
STRUCTURE BÉTON : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	PM	Pour mémoire: la note de calcul justificative de l'ouvrage au regard des règles parasismiques sera à nous transmettre.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS			
ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	F PM	Code du Travail de plain-pied Pour mémoire: Nous notons l'absence d'avis de la Commission de Sécurité. Un avis des service de secours de la base sur ce projet sera à nous transmettre.	
DISPOSITIONS GÉNÉRALES			
Champ d'application	F	Application du Code du Travail moins de 8m de hauteur	
Conception des bâtiments et locaux	PM	Pour mémoire: Dispositions d'accès à préciser	
Espaces d'attentes sécurisés (EAS)	SO		
Isolement vis-à-vis des tiers, compte tenu de la réglementation propre à ces tiers	F		
Effectif	F	9 personnes	
DEGAGEMENTS	F		
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES	S	Absence de précision sur le coupe-feu ou pas du local ménage	62
DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8 METRES DU SOL	SO		
DESENFUMAGE			
Locaux concernés salle de tir > 750 m²	D	Absence de désenfumage du local	58
DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8 METRES DU SOL	SO		
CHAUFFAGE, VENTILATION...	F		
Chauffage – Zone Bureaux :			
Production de chaleur par système de climatisation à détente directe de type VRF (ou DRV), réversible (2 tubes). Réfrigérant : R410A. Localisation : sur trottoir périphérique à proximité du local CTA			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<i>Nota : les locaux zone de tir, réceptacle de tir, stockage granulat et locaux techniques CTA ne sont pas des locaux chauffés.</i> <i>Insufflation d'air neuf : Ventilation des installations de tir</i> - Par caisson de soufflage de 70 560m³ /h (nota : le débit sera recalculé par le titulaire en fonction des dimensions exactes du tunnel de tir). - Soufflage à l'arrière des tireurs par une paroi perforée implantée sur un plénum d'insufflation. - CTA avec DAD détecteur autonome déclencheur sensible aux fumées, installé en aval du caisson de traitement d'air et à l'origine des conduits de distribution (commande automatiquement l'arrêt du ventilateur, la fermeture d'un registre métallique situé en aval des filtres). DAD conforme à la norme NF S61-961 et admis à la marque NF « Matériel de détection d'incendie ». - Diffusion de l'air dans le tunnel de tir réalisé par une cloison de soufflage (mur soufflant) située en amont du pas de tir. Mur arrière du tunnel de tir composé d'une cloison soufflante placée sur toute la hauteur et toute la largeur du tunnel de tir (structure porteuse en acier fixées sur les ouvrages de gros-œuvre). <i>Extraction de l'air vicié : Ventilation des installations de tir</i> - Au niveau de la butte de tir. - Par caisson d'extraction ; le débit d'extraction sera supérieur de 5% au débit de soufflage. - Extraction de l'air réalisée par une gaine placée au-dessus de la butte de tir. <i>Divers : Ventilation des installations de tir</i> Les conduits de ventilation seront rigides en tôle d'acier galvanisé. Un calorifuge thermo-acoustique sera mis en place à l'extérieur des conduits circulaire. Il sera composé de laine de verre. Des clapets coupe-feu seront prévus au droit de chaque traversée des parois des local CTA et assureront un coupe-feu de 1/2h. <i>Ventilation des locaux CTA :</i> <i>Il sera mis en place un ventilateur de gaine pour le local CTA insufflation et un ventilateur de gaine pour le CTA extraction.</i> <i>Ventilation de confort :</i>	F F F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Un groupe VMC double flux traitera les locaux sanitaires, vestiaires, douches, local ménage, local hygiène, local ménage, bureau, sas munitionnaire. L'air neuf sera extrait par la façade du local CTA. L'air vicié sera évacué en toiture au droit du local ménage. Les conduits de ventilation seront rigides en tôle d'acier galvanisé. Les gaines semi-rigide auront un classement au feu M0/M1. Un calorifuge thermo-acoustique sera mis en place à l'extérieur des conduits circulaire. Il sera composé de laine de verre. Production ECS : L'eau chaude sanitaire sera produite dans le local CTA par un ballon à accumulation électrique de capacité 300 litres. Calorifuge des réseaux ECS en matériau non inflammable classe B-s3, d0 / BL-s3, d0. GAZ INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017) MOYENS DE SECOURS Mise en oeuvre d'une alarme de type 4 ESCALIERS - REGLES DE L'ART	F SO PM PM PM	Pour mémoire: les documents d'exécution seront à nous transmettre (note de calcul, plans, etc.) avant réalisation, pour avis Absence d'information sur les moyens de secours qui seront pris (extincteurs, etc.) Rappel de l'observation précédente : Nous notons l'absence de garde-corps au niveau de l'accès à la zone des objectifs. Préciser la hauteur de la zone/niveau inférieur et/ou les dispositions prises pour éviter un risque de chute. L'avis 45 est levé.=> Préciser les dispositions prises pour éviter un risque de chute.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.3. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (A. 27/06/1994)			
Cheminements praticables	F		
Ascenseur praticable	SO		
Escaliers d'accès aux étages non desservis par un ascenseur	SO		
Cabinets d'aisances	F	Rappel de l'observation précédente : Absence de toilettes et vestiaires adaptés aux personnes handicapées L'avis 63 est levé. Nous prenons note que : "Par NEMO n°2026/31, et en accord avec la BA125, le CTAAE/EM/SCIAé a validé une adaptation des dispositions du code du travail compte tenu du caractère opérationnel de l'installation. Il est ainsi demandé : • De ne pas appliquer les exigences d'accessibilité PMR pour les vestiaires • De ne pas imposer certaines prescriptions associées (dont équipements type flash en locaux isolés) "	
<i>Flash lumineux</i>	F	Rappel de l'observation précédente : Absence de flash dans les lieux isolés tels que les sanitaires L'avis 67 est levé., Nous prenons note que : "Par NEMO n°2026/31, et en accord avec la BA125, le CTAAE/EM/SCIAé a validé une adaptation des dispositions du code du travail compte tenu du caractère opérationnel de l'installation. Il est ainsi demandé : • De ne pas appliquer les exigences d'accessibilité PMR pour les vestiaires • De ne pas imposer certaines prescriptions associées (dont équipements type flash en locaux isolés) "	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.4. Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS	SO	Bien que cette mission nous ait été confiée. Nous prenons note de l'absence de calcul thermique, disposition étant non obligatoire pour ce type d'ouvrage.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.5. Mission PHA relative à l'isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS Références: 20250527_NP_SID-BGC-NRBC_BE2025-501372-ISTRES-(13)---BA-125---STAND-16412555.pdf Avis RICT 13_ISTRES_STF.msg	PM	Notice acoustique transmise. Dossier d'exécution en concordance à nous transmettre	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HGAD - Vérification initiale des installations électriques.